



ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15 ET 22 MARS 2026

LE PROGRAMME

16 JANVIER 2026

1.	LOGEMENT.....	3
2.	ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	7
3.	BIFURCATION ÉCOLOGIQUE	12
4.	DÉMOCRATIE LOCALE	20
5.	SERVICES PUBLICS, ACTION SOCIALE ET INCLUSIVITÉ (PARCOURS MAISON DU PEUPLE).....	24
6.	VIVRE ENSEMBLE	30
7.	VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE	34
8.	VILLE EMPLOYEUSE	39
9.	TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	42
10.	COMMERCE ET ENTREPRISES.....	45
11.	FINANCEMENT	47



1. LOGEMENT

La future équipe municipale s'engage à protéger tous les habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, et s'engage à tendre vers plus de mixité sociale et à respecter les quotas fixés par la loi. Avec la Maison du Peuple, elle accompagnera les demandes de chacun.

En effet, le logement est une problématique à laquelle sont confrontés tous les Montrougiens et Montrougiennes.

Le quota de logements sociaux n'est pas respecté. Il faut d'urgence assurer un logement digne pour toutes et tous, en finir avec les logements insalubres et les expulsions locatives abusives.

Les prix du logement explosent à Montrouge, et la mairie accélère ce processus en laissant le champ libre aux promoteurs et à la spéculation immobilière. La mise en place d'une charte des promoteurs permettra de lutter contre cette spéculation.

Enfin, les logements vides ou inoccupés augmentent les difficultés des habitants à se loger, tandis que les locations touristiques encouragent la spéculation au détriment des habitants permanents. Un état des lieux de ces logements doit être mené pour les réguler et les valoriser.

1.1. Rédiger une "Charte Promoteur" pour contrôler la spéculation

De moins en moins de ménages réussissent à acquérir un logement en proche couronne parisienne pour y vivre du fait de la bulle immobilière créée par la spéculation. Il faut donc permettre une propriété non spéculative de son logement. La propriété du logement doit avant toute chose servir à réaliser son droit inaliénable à la vie privée et à la vie de famille. Pas à spéculer et à réaliser des plus-values excessives et indues qui ferment l'accès à la propriété à des millions de personnes. Nous définirons une "charte promoteur" pour réguler la spéculation immobilière et faciliter l'accès à un logement digne pour tous et toutes.

1.1.1. Nous nous fixerons comme objectif de réguler la spéculation immobilière et de faciliter l'accès à un logement digne pour toutes et tous.

1.1.2. Nous définirons pour cela une « charte promoteur » sur le modèle de celles à [Bagneux](#) et [Malakoff](#), qui sera obligatoire. Elle indiquera aux promoteurs : le prix de vente moyen maximum, la grille de prix en application, les normes écologiques, les normes d'inclusion, les règles de priorité d'acquisition pour les demandeurs de la commune, la typologie et les surfaces de logement souhaitées, les clauses anti-spéculatives.

1.1.3. Nous vérifierons le bon respect de la charte en embauchant et en déployant des inspecteurs en nombre suffisant.

1.1.4. Nous refuserons la construction de nouveaux bureaux. Souvent vides et inutilisés, ces constructions participent à la spéculation immobilière dans notre ville.

1.1.5. Nous travaillerons au sein de Vallée Sud Grand Paris pour que toutes les communes membres du territoire puissent instaurer une expérimentation de l'encadrement des loyers.

1.1.6. Nous appuierons les propositions et projets de lois et toutes les initiatives législatives au Parlement allant dans le sens de l'extension de l'encadrement des loyers aux communes de la proche couronne parisienne.

1.2. Développer des logements sociaux en nombre et de qualité

En France, 2,7 millions de ménages sont en attente de l'attribution d'un logement HLM. Leur nombre a augmenté de 24 % en cinq ans. La file d'attente se rallonge. En moyenne, il faut compter une [dizaine](#) d'années en Île-de-France et à Montrouge pour obtenir un logement ! Montrouge est en pénurie de logements sociaux et ne respecte même pas les 25% de logements sociaux imposés par la loi. L'urgence est d'y parer le plus vite possible. Il faut l'affirmer haut et fort : le logement social n'est jamais le problème. Face à la crise du logement, il est la solution. Nous imposerons des standards ambitieux pour produire du logement social à destination des classes populaires et des classes moyennes.

1.2.1. Partout où ce sera possible nous construirons des logements publics pour répondre à la demande en introduisant dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) une obligation de 40 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS), contre 30 % actuellement.

1.2.2. Nous attribuerons les logements sociaux de manière transparente en transformant le « [quota du maire](#) » en quota du Conseil municipal, soumis à discussion après élaboration d'une grille claire de critères pour mettre fin au clientélisme. De façon systématique, les dossiers qui passeront en commission d'attribution de logements seront anonymisés.

1.2.3. Nous garantirons l'accessibilité des logements publics aux personnes hébergées.

1.2.4. Nous prendrons soin de conduire une mobilisation avec les bailleurs sociaux pour financer et engager un plan contre les nuisances sonores et pour l'isolation thermique du parc HLM de la ville.

1.2.5. Nous empêcherons au mieux la privatisation du logement social prévue par la loi ELAN : refuser de donner un avis conforme pour la vente de logements sociaux, augmenter les subventions des Offices Publics de l'Habitat (OPH) en compensation du blocage des ventes, négocier des engagements « zéro vente » sur le territoire municipal de la part des entreprises sociales de l'habitat.

1.3. Accompagner les locataires, les propriétaires et les futurs propriétaires dans leurs démarches

Nous avons pour ambition d'accompagner tous les résidents afin qu'ils puissent toutes et tous accéder à un logement digne et durable.

Grâce à la Maison du Peuple et son guichet unique, nous aiderons les citoyen.nes dans leurs démarches : rénovation thermique, aide à l'accession à la propriété... Nous aiderons les locataires à constituer des cellules de défense de leurs droits.

Nous développerons, dans le cadre du guichet unique, un service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement : montage de dossiers, recherche de subventions et si possible versement d'un complément financier.

1.3.1. Nous accompagnerons les projets d'habitat coopératif et participatif.

1.3.2. Nous développerons aussi l'accession aidée à la propriété en y attachant des clauses anti-spéculatives pour empêcher la revente à court terme et les plus-values excessives.

1.4. Garantir et défendre le droit à un logement digne pour toutes et tous

Les communes sont les premières à faire face à l'explosion de la « bombe sociale » de la crise du logement. Les maires ont un pouvoir en matière de construction de logement et de peuplement : nous devons nous assurer que tous les montrougiens et montrougiennes puissent avoir un logement digne et nous agissons pour limiter les phénomènes de spéculation et d'accaparement des biens immobiliers par une minorité.

1.4.1. Nous mettrons les bailleurs sociaux face à leurs responsabilités pour respecter leurs engagements en matière de salubrité et d'accessibilité. Nous les convoquerons à la mairie toutes les semaines jusqu'à ce qu'ils se conforment à leurs obligations légales (propreté, chauffage, ascenseurs, boîtes aux lettres, etc.): travaux de rénovation (rue Pasteur et Marx Dormoy), plan de lutte contre les punaises de lits (rue de la Solidarité), création d'ascenseurs (rue Camille Pelletan).

1.4.2. Nous exigerons des gardiens dans chaque immeuble.

1.4.3. Outre toutes les mesures d'aide à l'accès au logement, nous prendrons des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne et nous constituerons la maire en partie civile en cas d'expulsion abusive.

1.4.4. Nous aiderons au développement des cellules de défense des locataires (expulsions abusives, insalubrité, respect de la charte promoteurs).

1.5. Planifier la fin des locaux et des appartements vides

L'Île-de-France compte environ 1,3 million de mal-logé-es et plus de 125 000 personnes sans-abri en 2025, dont environ 4 000 à Paris et proche couronne. Nous mettrons tout en œuvre pour que des structures d'hébergement et de mise à l'abri soient déployées sur Montrouge. Pour cela nous ferons un état des lieux des logements vides pour permettre une transformation de ces espaces au profit des habitants, des associations ou des commerces.

1.5.1. Nous établirons un état des lieux complet des biens sans maître ou présumés sans maître.

1.5.2. Nous mettrons tout en œuvre pour transformer le maximum de locaux inoccupés et spéculatifs dans nos quartiers en logements ou en locaux utilisés par les habitants, les associations et les commerces.

1.5.3. Si nécessaire, nous utiliserons les pouvoirs de police de la mairie pour prendre des arrêtés de réquisition de bâtiments vides et y mettre en place des conventions d'occupation transitoire ou intercalaire.

1.6. Réguler l'usage de la location touristique

61 % des Français-es considèrent le fait de devenir propriétaire de sa résidence principale comme un « objectif important » de leur vie. C'est même un objectif « prioritaire » pour 25 % des répondants. Les jeunes de moins de 30 ans sont 80 % à partager cet objectif pour leur vie. Aujourd'hui, le marché est l'adversaire de cette aspiration. Ainsi, pour que Montrouge ne soit pas qu'un simple lieu de passage ou de visite, mais une ville qui permet à tout le monde de se loger et de vivre, nous augmenterons la taxe de séjour pour les touristes pour les catégories supérieures d'hébergement et nous lutterons contre les abus d'Airbnb.

1.6.1. Nous reverrons les montants de la taxe de séjour pour les touristes, en l'augmentant au plafond pour les catégories supérieures et en la diminuant pour les catégories inférieures d'hébergement (les catégories correspondent au nombre d'étoiles des hôtels et hébergements concernés).

1.6.2. Nous utiliserons les outils à notre disposition pour lutter contre les abus d'AirBnB et d'autres services de location touristique : abaisser la limite de mise en location touristique de la résidence principale à 90 jours, fixer là où c'est possible des zones réservées aux résidences principales et définir un quota maximum de logements en location touristique.

1.6.3. Nous systématiserons la télédéclaration en ligne par les hôtes particuliers des locations de courte durée auprès de la mairie.



2. ÉDUCATION, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

L'éducation et la jeunesse seront au cœur de notre mandat.

Alors que nos jeunes doivent être protégés et accompagnés pour s'épanouir, les contraintes matérielles pesant sur les familles et les services publics actuels peuvent nuire à leur développement et creuser les inégalités. Cette injustice doit être combattue.

Ainsi, nous défendrons l'école publique gratuite : la politique tarifaire sera revue pour tendre vers la gratuité totale de l'école ; des petits-déjeuners et goûters gratuits permettront qu'aucun enfant n'apprenne le ventre vide.

Enfin, les tout-petits nécessitent une attention particulière, et leur garde est une problématique majeure pour les parents. Nous passerons les crèches en régie publique pour garantir des conditions d'accueil et de travail dignes de ce nom.

2.1. Gratuité intégrale pour l'école maternelle et primaire

L'école du peuple doit offrir les meilleures conditions possibles pour apprendre. Comme peuple, notre éducation est notre première et principale richesse. Aujourd'hui, ces bonnes conditions d'apprentissage ne sont pas acquises. En moyenne, [3 élèves](#) par classe arrivent à l'école le ventre vide. De nombreuses familles ne peuvent pas offrir à leurs enfants le bon matériel scolaire faute de moyens, ou une aide aux devoirs adéquate du fait d'horaires de travail décalés. Il est primordial de prendre en charge de manière commune ce qui manque aux enfants pour bien apprendre. Nous irons vers la gratuité intégrale de l'école, incluant les fournitures scolaires et la restauration scolaire.

2.1.1. Nous reverrons la tarification solidaire : gratuité pour le quotient familial le plus bas, tarifs plus progressifs et plus justes pour toutes et tous.

2.1.2. Nous lancerons un plan pour aller à terme vers la gratuité intégrale des cantines scolaires.

2.1.3. Nous mettrons en place un dispositif de petits déjeuners gratuits pour toutes les écoles de Montrouge, en partenariat avec la caisse des écoles et les commerçants de la ville.

2.1.4. Nous garantirons la gratuité intégrale des fournitures scolaires pour tous les élèves.

2.1.5. Nous retravaillerons la tarification sociale de l'étude, des activités périscolaires, du conservatoire Raoul Pugno et de l'Aquapol.

2.2. Instaurer des cantines bio en circuit court

Le droit à une alimentation saine fait partie de ces nouveaux droits sociaux et écologiques du 21e siècle. Car aujourd'hui, avoir accès à une alimentation de qualité, biologique, sans pesticides est un luxe dont le marché exclut les classes populaires. La restauration scolaire est un outil pour remettre de l'égalité et faire respecter ce droit pour tous les enfants. C'est aussi un levier de la commande publique pour soutenir les filières agricoles bio et locales. Pour cela, il faut sortir du modèle de la cantine privée. Nous reprendrons la restauration collective en gestion publique. C'est le seul moyen de garantir un meilleur contrôle qualité. Nous établirons des menus qui allient santé et plaisir gustatif avec un objectif 100% bio et circuit court d'ici à 2033.

2.2.1. Nous transformerons la restauration collective municipale, actuellement privatisée, en un service 100 % public municipal.

2.2.2. Nous fixerons un objectif d'alimentation 100 % bio et au maximum en circuits courts d'ici 2033 dans les cantines scolaires et dans les crèches. Pour accomplir cet objectif, nous soutiendrons l'agriculture bio en Ile-de-France et établirons, lorsque c'est possible, des partenariats avec des fermes franciliennes.

2.2.3. Nous intégrerons une option quotidienne végétarienne pour chaque repas dans la restauration scolaire et collective ainsi que dans les événements municipaux et nous instaurerons deux repas végétariens par semaine dans les cantines scolaires des écoles élémentaires.

2.2.4. Nous bannirons les produits industriels ultra-transformés de la restauration collective pour fournir une alimentation de qualité et saine pour toutes et tous.

2.2.5. Nous nous concentrerons également sur l'objectif de menus qui plaisent aux enfants et leur donnent envie de manger tout en les sensibilisant à l'alimentation durable, saine et à l'éducation au goût.

2.3. Faire de l'accueil des enfants en bas âge un vrai service public transparent

Le scandale des crèches privées lucratives montre comment la course à la rentabilité a conduit à des profits records (entre 20 et 30 %) au détriment du bien-être des petits et aux frais de la collectivité. Et ce alors qu'en France, 40 % des parents ne trouvent pas de place en crèche pour leurs enfants. Montrouge, par son rôle d'aménageur de l'espace public, sa compétence en accueil de l'enfance et sa vie démocratique de proximité, doit permettre à nos enfants de grandir, découvrir et apprendre sereinement. Nous ramènerons les crèches privées en gestion publique. Les critères d'attribution des places seront rendus publics pour un processus plus rapide et transparent et nous établirons des partenariats avec les assistantes maternelles agréées.

2.3.1. Nous lancerons un plan de retour en régie publique de toutes les crèches privées lucratives, qui représentent aujourd'hui la moitié des places en crèche de la ville.

2.3.2. Nous renforcerons les contrôles de suivi auprès de la seule crèche en délégation de service public, dans laquelle il y a eu des [violences dénoncées](#) en 2024 et nous mettrons fin au contrat dès que possible.

2.3.3. Nous rendrons la procédure d'attribution des places en crèches plus transparente et plus rapide en rendant publics les critères d'attribution.

2.3.4. Nous reverrons les critères d'attribution pour attribuer en priorité les places aux familles précaires, dont les parents isolé.es, et aux enfants en situation de handicap, en garantissant un accueil adapté.

2.3.5. Nous établirons des partenariats avec les assistantes maternelles agréées par la Protection maternelle et infantile (PMI Hauts-de-Seine) pour les familles qui ne pourront pas obtenir de places en crèches.

2.3.6. Nous ouvrirons une maison des assistantes maternelles dans le quartier Haut-Mesnil. Ce lieu leur sera dédié et sera pensé et conçu en lien avec toutes les professionnelles concernées.

2.4. Prévenir les violences infantiles et scolaires

Nous devons faire de nos écoles des lieux où il fait bon apprendre et où les droits de tous les enfants sont garantis. Nous nous engageons à faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU en formant le personnel concerné à la prévention des violences éducatives. La maltraitance et le harcèlement scolaire ne doivent plus être des tabous.

2.4.1. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU en devenant une [Ville amie des enfants](#) (UNICEF).

2.4.2. Nous formerons le personnel de crèche, du périscolaire et intervenantes et intervenants sur le temps scolaire à la prévention des violences éducatives.

2.4.3. Nous garantirons la possibilité d'une écoute et d'une aide juridique en cas de violences, maltraitance ou harcèlement au sein de la Maison du Peuple.

2.5. Mettre la bifurcation écologique au coeur de nos écoles

Dans de nombreuses communes, les bâtiments des écoles sont en mauvais état et n'offrent pas des conditions dignes d'apprentissage à nos enfants. Les écoles à Montrouge n'échappent pas à ce constat : chauffage défaillant, fuites, classes froides en hiver ou surchauffées et mal aérées l'été, etc. Nous poursuivrons les rénovations des établissements scolaires pour les adapter aux dérèglements climatiques en cours et nous végétaliserons les cours de récréation pour lutter contre les îlots de chaleur.

2.5.1. Nous poursuivrons en priorité, devant tout autre investissement, les rénovations des écoles en les adaptant à la canicule et les isolant du froid, y compris à l'école Renaudel, récemment rénovée mais pourtant déjà à réparer dans certaines classes.

2.5.2. En particulier, nous nous engageons à végétaliser et revenir au pleine terre (enlever le béton) au maximum dans les cours de récréation afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la circulation de l'eau.

2.5.3. Nous utiliserons les écoles en été lors des vacances scolaires comme lieux de refuge en cas de canicule.

2.6. Lutter pour des conditions dignes et justes d'apprentissage pour nos élèves et le personnel

Les communes seules ne pourront pas relever l'Éducation nationale. Mais Montrouge peut contribuer à changer le regard sur l'école publique. Nous lutterons chaque année contre l'augmentation des effectifs par classe et refuserons toute fermeture de classe. Nous garantirons des effectifs de personnel (enseignants, ATSEM et animateurs) formés et en emploi non précaire.

2.6.1. Nous engagerons un rapport de force avec la direction académique du département pour réduire le nombre d'enfants par classe. L'objectif serait d'atteindre des effectifs maximums de 19 élèves par classe en maternelle et en élémentaire, ce qui est la moyenne dans l'Union européenne selon [l'OCDE](#).

2.6.2. Nous nous opposerons avec vigueur à la fermeture des classes et d'écoles maternelles et élémentaires de la commune.

2.6.3. Nous lancerons un projet de carte scolaire pour tenir compte de la sociologie actuelle de la ville et pour mettre fin à la ségrégation socio-spatiale.

2.6.4. Nous maintiendrons l'objectif d'un ou une agent·e territorial·e spécialisé·e des écoles maternelles (ATSEM) par classe maternelle.

2.6.5. Nous garantirons un nombre suffisant d'animatrices et animateurs périscolaires formé·es, en emploi non-précaire en visant le temps plein (quitte à compléter avec d'autres activités).

2.6.6. Nous continuerons à développer l'accès à l'apprentissage du numérique soit dans les écoles soit à la médiathèque.

2.7. Garantir un meilleur dialogue entre les parents d'élèves et la mairie

Les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils doivent être reconnus comme tels et doivent être mieux traités par la Mairie. Nous reverrons la représentativité des fédérations de parents d'élèves lors des concertations avec la mairie et garantirons la présence d'élus municipaux à chaque conseil d'école et à toutes les réunions de rentrée.

2.7.1. Nous reverrons la représentativité des fédérations de parents d'élèves dans les concertations avec la mairie. Le fonctionnement actuel d'une voix par organisation ne rend pas compte de la représentativité réelle de chaque association.

2.7.2. Nous garantirons la présence d'élus municipaux à toutes les réunions de rentrée, au primaire, au collège et au lycée.

2.7.3. Nous reverrons, en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les conventions pour les enfants exclus des collèges, en partenariat avec l'espace Michel Saint-Martin.

2.8. Se poser fermement pour l'école publique, égalitaire et laïque

L'école de la République n'a pas à inculquer des mythologies ou prôner des croyances cultuelles. L'école universelle de l'émancipation doit promouvoir la faculté de réflexion et d'examen critique. Elle doit bannir toute expression d'allégeance à un dogme car elle est laïque, obligatoire, gratuite et publique. Nous assurerons le respect des principes de la République dans toutes les écoles et structures périscolaires de la ville.

- 2.8.1. Nous refuserons l'ouverture de toute nouvelle école privée.
- 2.8.2. Nous refuserons les financements des structures confessionnelles et cultuelles.
- 2.8.3. Nous refuserons toute aide extra-légale à l'enseignement privé.
- 2.8.4. Nous garantirons le respect des principes de la république y compris dans les écoles privées notamment à Jeanne d'Arc, [épinglée](#) récemment par la Défenseure des droits.
- 2.8.5. Nous garantirons la laïcité et la neutralité du périscolaire en y refusant toute intervention d'associations religieuses, marchandes, ou d'intérêts privés (lobbys).
- 2.8.6. Nous nous attacherons à la prévention des risques liés à la surexposition aux écrans chez les plus jeunes, notamment les risques sur l'attention et la réussite scolaire, avec une campagne de prévention.

2.9. Faire de Montrouge une ville où l'éducation des jeunes se construit collectivement et se tourne vers l'autre

Bien sûr la jeunesse est multiple. Les dynamiques inégalitaires s'y exercent en son sein. Mais il y a aussi une dynamique homogénéisante : celle d'être mis à la marge de la société néolibérale. Dans les études, dans le travail, dans le logement : la précarité est le mode de vie proposé à la jeunesse aujourd'hui. Les jeunes locataires dépensent près de la moitié de leur revenu en moyenne dans leur logement. Ils sont aussi [un sur deux](#) à avoir un contrat précaire. Montrouge doit soutenir la jeunesse pour lui donner les moyens de construire la société de demain. C'est pourquoi nous renforcerons les actions de soutien scolaire et les projets citoyens portés par la jeunesse. L'espace Michel Saint-Martin sera transformé en Maison de la jeunesse et un espace d'aide à l'insertion professionnelle et aux études sera développé pour les 17-20 ans.

- 2.9.1. Nous développerons les actions de soutien scolaire et d'aide aux devoirs en lien avec les associations et les parents d'élèves.
- 2.9.2. Nous soutiendrons tout particulièrement les projets citoyens, humanitaires, associatifs portés par les jeunes (bourses, locaux, etc.).
- 2.9.3. Nous soutiendrons et développerons les actions de l'espace Michel Saint-Martin pour accueillir davantage de jeunes et en faire une vraie Maison de la jeunesse.
- 2.9.4. Nous soutiendrons la création d'un espace pour les 17-20 ans pour aider à l'accès aux études et à l'insertion professionnelle.
- 2.9.5. Nous renforcerons les relations avec les principaux des trois collèges (Doisneau, Haut-Mesnil et Genevoix) et les proviseurs des lycées (Genevoix et Jean Monnet).



3. BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Nous devons faire bifurquer notre ville pour la mettre en accord avec les limites planétaires qui définissent les conditions d'existence de l'espèce humaine. Cet impératif se résume d'un objectif, celui de la règle verte : ne pas prélever sur la nature plus qu'elle ne peut reconstituer. Notre commune sera la forge d'une culture de la planification écologique.

Notre planification écologique répondra à des objectifs de santé publique, de performance énergétique et de bien-être pour les habitant·es. Elle sera toujours fondée sur des diagnostics précis : état des lieux des bâtiments publics et du parc résidentiel social comme privé, évaluation des projets de rénovation déjà en cours, bilan de la végétalisation et de la gestion des déchets...Une attention particulière sera portée aux écoles et aux crèches, où la rénovation permettra une atténuation des effets des dérèglements climatiques, une amélioration de la santé et du confort du personnel éducatif et des enfants qui fréquentent ces établissements, et offrira aussi la possibilité d'utiliser ces bâtiments comme "refuges" en cas d'événements climatiques extrêmes.

Cette phase de diagnostic nous permettra de prendre les mesures nécessaires pour faire de Montrouge une ville modèle en matière de gestion écologique.

La bifurcation écologique doit faire l'objet d'une politique active et volontariste, en rupture avec l'approche superficielle adoptée par l'équipe municipale sortante, qui privilégie le maniement des symboles et les mesures isolées sans plan d'ensemble.

3.1. Planifier la bifurcation écologique sur le temps long

Nous évaluerons les projets de construction et de rénovation de la ville à l'aune de leur impact environnemental : performance énergétique, respect de la biodiversité...

Nous établirons avec les résidents un plan de végétalisation qui répondra à leurs besoins : plantation de haies et d'arbres fruitiers, fleurissement de la ville, îlots de fraîcheur, bacs de compost municipaux...

3.1.1. Nous érigerons en principe la "règle verte" sur le territoire communal en nous appuyant notamment sur les comités de quartier, sur des réunions publiques, sur les associations de quartiers et sur une participation en ligne pour la planification écologique.

3.1.2. Nous lancerons le plus rapidement possible un état des lieux exhaustif de la pollution dans la commune : des sources d'émissions de gaz à effet de serre, des pollutions sonores et visuelles, de la production de déchets, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur le territoire communal, etc.

3.1.3. Cet état des lieux donnera lieu à une planification pluriannuelle des actions à prendre pour affronter les dérèglements climatiques en ville de façon efficace et efficiente.

3.1.4. Nous voterons en Conseil municipal une trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre compatible avec les accords de Paris pour le patrimoine de la ville et les services publics.

3.1.5. Nous rendrons systématique pour tous les achats publics le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux, nous fixerons des critères de performance énergétique dans les cahiers des charges des entreprises prestataires, pour une réduction des dépenses énergétiques (éclairage, ramassage des ordures...) et un plus grand confort, en fonction des priorités dégagées par le bilan carbone de la ville et avec double bénéfice atténuation (diminution des émissions et de la consommation d'énergie finale) et adaptation (meilleure résilience en cas d'événements climatiques extrêmes et possibilités de reloger les personnes dont l'habitat est devenu insoutenable).

3.1.6. Nous développerons l'enseignement et la formation sur les dérèglements climatiques, ainsi que sur les actions d'atténuation et d'adaptation, afin de sensibiliser, mobiliser et donner un cadre commun à l'action individuelle et collective.

3.1.7. Dans le cadre de notre plan, nous mettrons en place la montée en compétences sur les enjeux écologiques pour l'ensemble des agentes et agents de la ville, tout particulièrement dans les métiers avec de fortes modifications des pratiques professionnelles (espaces verts, bâtiment, voirie).

3.1.8. Nous analyserons tout projet d'investissement de la ville à l'aune de son impact environnemental (notamment émissions de gaz à effet de serre) et social (par exemple impact sur les 10% plus défavorisés de la commune)..

3.1.9. Nous prendrons soin des arbres fruitiers de la ville (notamment rue Sadi Carnot) et nous en planterons d'autres en mélangeant les espèces régionales et les espèces adaptées à l'évolution prévisible du climat sur 30 ans.

3.1.10. Nous établirons dans le budget une classification des dépenses selon leur impact carbone, sur la biodiversité et sur la pauvreté.

3.1.11. Nous identifierons, avec les résidents concernés, les places et espaces publics qui feront l'objet d'un plan de végétalisation et de désimperméabilisation des sols : place Jules Ferry, plateau de la Solidarité, place de l'Aquapol, place Jean Jaurès, etc.

3.1.12. Nous planterons des haies aux abords des espaces de jeux, des grands axes routiers qui permettront l'isolation phonique et une continuité des couloirs végétaux.

3.2. Se préparer dès maintenant aux risques de catastrophes climatiques

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà visibles et nous assistons à la multiplication des événements climatiques extrêmes (inondations, crues, tempêtes ou incendies et sécheresse). Elles touchent tout particulièrement les plus précaires et les plus fragiles. Les collectivités comme Montrouge sont en première ligne pour se préparer à ces catastrophes.

3.2.1. Nous actualiserons le plan de prévention des risques (PPR) en prenant en compte les effets attendus des dérèglements climatiques. Nous incluerons notamment un diagnostic d'exposition et de vulnérabilité climatique des réseaux critiques, des infrastructures, des populations en impliquant fortement les Groupes régionaux d'évaluation climatique (GREC).

3.2.2. Dans ce cadre, nous mettrons en place un plan de relèvement de catastrophe si un risque est identifié.

3.2.3. Nous préparerons un budget municipal qui prendra en compte les risques de catastrophes climatiques (inondations et orages, effondrement de carrières, crues de la Seine).

3.2.4. Nous lancerons un travail de coopération avec les entreprises de réseaux (eau, électricité, gaz, téléphone et fibre...) pour étudier leur résilience face aux événements climatiques extrêmes.

3.2.5. Nous exigerons le recrutement d'un expert au sujet des risques géologiques à Vallée Sud Grand Paris (VSGP).

3.3. Contre les canicules, faire un plan de lutte dès maintenant

Nous renforcerons le plan de prévention canicule. Nous recenserons les lieux d'accueil possibles, comme les écoles ayant fait l'objet de rénovations thermiques. Nous développerons des îlots de fraîcheur et des couloirs végétaux dans le cadre du plan de végétalisation.

3.3.1. Nous renforcerons et donnerons des moyens au plan de prévention canicule actuel en recensant et prévoyant des lieux d'accueil adaptés et dans toute la ville, y compris pour les nuits, notamment pour les personnes vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, sans domicile fixe.

3.3.2. Nous étudierons la possibilité d'utiliser les écoles ayant fait l'objet de rénovations thermiques comme refuge contre la canicule.

3.3.3. Dans le cadre de notre plan de lutte contre les dérèglements climatiques, nous ferons attention à développer des îlots de fraîcheur végétaux contre les effets des canicules.

3.3.4. Nous ferons un audit pour identifier toutes les rues et axes exposés plein sud, afin de construire un plan de végétalisation et d'adaptation à la canicule prioritaire dans ces parties de la ville.

3.3.5. Nous lancerons également la végétalisation pérenne d'une partie des sols, qui permet aussi de lutter contre les inondations et les ruissellements. Cette politique de végétalisation se fera en prenant en compte les espèces susceptibles d'être adaptées au changement climatique.

3.4. Lancer les grands travaux pour l'énergie verte à un prix abordable

Nous engagerons la construction d'une centrale de géothermie à Montrouge, promesse non réalisée de l'équipe municipale sortante. Nous passerons à une gestion publique en régie afin de mieux contrôler les tarifs et les raccordements aux équipements municipaux et aux logements sociaux.

3.4.1. Nous engagerons immédiatement les travaux pour construire une centrale de géothermie à Montrouge que l'équipe municipale sortante promet depuis des années.

3.4.2. Nous passerons à une gestion publique (régie ou société publique locale) qui permettra un meilleur contrôle des tarifs et un raccordement en priorité aux bâtiments et équipements municipaux et logements sociaux.

3.4.3. Nous étudierons la possibilité de transformer la centrale de géothermie envisagée en un réseau de froid urbain en plus du réseau de chaleur prévu.

3.4.4. Nous adopterons un plan énergétique des bâtiments publics pour planifier la sobriété des usages et la rénovation thermique, en privilégiant la production d'énergies renouvelables et les matériaux biosourcés quand c'est possible (par exemple, en développant plus largement l'installation de panneaux photovoltaïque sur les toits).

3.5. Rendre accessible une alimentation biologique et écologique en circuit court

Nous lancerons un jumelage avec des communes rurales pour enrichir notre filière d'alimentation en circuit court. Nous ouvrirons une cantine solidaire au square Schuman, où seront proposés des produits issus de cette filière.

3.5.1. Nous nous engagerons dans un processus de jumelage avec des communes rurales, notamment du Perche, dans le but d'alimenter notre filière de circuit court et d'ouvrir un lien culturel des Montrougiennes et Montrougiens avec la ruralité. Nous développerons les partenariats avec des collectifs de producteurs bio.

3.5.2. Nous ouvrirons une cantine solidaire dans le Square Schuman en lieu et place du restaurant "bistronomique" prévu par l'équipe municipale sortante.

3.6. Atteindre l'objectif 'zéro déchet'

La France produit 326 millions de tonnes de déchets chaque année, dont 39 millions par les déchets ménagers. La société des déchets est un produit de l'accélération sans fin du cycle du profit. L'enjeu, avant le recyclage, c'est la réduction de notre production de déchets. Pour cela, il faut mettre en place des équipements collectifs qui nous permettent d'éviter le gâchis facilement.

Nous mènerons une politique active pour favoriser le passage au zéro déchet. Par exemple, nous mettrons en place une consigne municipale pour les emballages, en particulier pour couvrir le coût du passage au zéro déchet pour les commerces.

3.6.1. Nous étudierons aussi la mise en place d'un dispositif de consigne du verre.

3.6.2. En nous coordonnant au niveau de VSGP, nous étudierons la possibilité de créer un système de déchetterie mobile afin de désencombrer et de rendre plus saine notre ville, ainsi que la diffusion de bacs à compost qui pourront être utilisés par la ville dans le cadre de la bifurcation écologique.

3.6.3. Nous mettrons en place une ou plusieurs ressourceries municipales ou associatives permettant la collecte et la valorisation des objets du quotidien.

3.6.4. Nous reverrons l'organisation de la collecte des encombrants en lien avec VSGP et nous plaiderons pour un retour au système de ramassage de déchets sur l'ensemble de l'intercommunalité le dimanche soir.

3.6.5. Nous travaillerons au sein de VSGP à l'arrêt de la gestion des déchets et encombrants en délégation de service public et à un retour en régie publique.

3.7. Faire de l'eau un bien public

Chaque été, les restrictions d'usage de l'eau pour cause de sécheresse concernent entre 50% et 80 % des [départements](#). Plusieurs centaines de communes ont expérimenté des ruptures d'approvisionnement ces dernières années. La qualité de l'eau est aussi menacée par des polluants plus ou moins persistants, comme les PFAS ou « polluants éternels ». Les communes sont l'échelon de base à partir duquel il faut commencer la gestion commune et écologique de l'eau.

3.7.1. Nous installerons des fontaines publiques dans la ville, partout où il en manque, afin que toutes et tous aient accès à l'eau potable.

3.7.2. Nous installerons en priorité des fontaines d'eau potable et des sanitaires accessibles à proximité des terrains.

3.7.3. Nous nous fixerons un objectif de retour de l'eau en régie publique, de la gratuité des premiers mètres cubes et de tarification progressive et sociale de l'eau utilisée par les ménages qui est indispensable à la vie quotidienne, comme cela a déjà été fait à [Lyon](#).

3.7.4. Nous installerons des récupérateurs des eaux de pluie pour le nettoyage des rues, l'arrosage des plantations municipales et des jardins collectifs, alimenter les toilettes des bâtiments publics.

3.7.5. Nous chercherons à revenir à une régie publique de l'eau au niveau de l'intercommunalité, et nous négocierons avec VSGP l'utilisation de l'eau pour de nouveaux usages (bains-douches, toilettes publiques, fontaines).

3.7.6. En attendant de passer en régie publique, nous demanderons à VSGP d'exercer un contrôle renforcé sur le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) qui gère l'eau pour son compte. En effet, les associations [alertent](#) sur le fait que le SEDIF applique des tarifs nettement plus élevés à l'habitat collectif qui accueille les classes populaires, au bénéfice de la multinationale Veolia.

3.7.7. Nous recruterons un.e expert.e au sujet du gaspillage de l'eau.

3.8. Développer les mobilités actives

*La voiture occupe une part omniprésente de nos vies. Elle reste le mode de transport **principal** des Français-es, y compris en Ile-de-France, notamment pour travailler. Éliminer la voiture n'est donc ni possible, ni souhaitable.*

Il faut plutôt d'une part repenser la place de la voiture dans notre espace public et d'autre part faciliter l'usage d'autres modes lorsque c'est possible (transports en commun, vélo ou marche).

3.8.1. Nous développerons les mobilités actives dès le plus jeune âge, avec le maintien du permis vélo en primaire et la mise à disposition de vélos partagés pour les collégiens et lycéens.

3.8.2. Nous installerons des dispositifs de stationnement sécurisé pour vélos (box, abris-vélos, arceaux) sur l'ensemble de l'espace public et notamment à proximité des écoles, services publics, et des commerces.

3.8.3. Nous inclurons des parkings à vélos et deux roues dans les rénovations des résidences HLM.

3.8.4. Nous acterons l'échec du Montbus dans sa version actuelle et nous travaillerons avec VSGP pour le transformer en service de transport à la demande, en priorité pour les plus âgés d'entre nous afin d'assurer une continuité d'accès au territoire de la commune et à ses services publics pour toutes et tous.

3.9. Faire de la santé de nos concitoyens un enjeu de la bifurcation

Nous encouragerons l'application du zéro-phyto (pas de pesticides) partout. Nous ferons arracher les plantes toxiques et allergènes plantées par la municipalité sortante et nous nous orienterons vers une végétalisation adaptée au dérèglement climatique.

3.9.1. Nous accompagnerons les habitantes et habitants pour garantir l'application du « zéro phyto » partout (jardins partagés, journée d'éducation populaire avec les agentes et agents municipaux...).

3.9.2. Nous ferons arracher toutes les plantes toxiques et allergènes plantées par la municipalité sortante et suivrons les recommandations nationales pour une végétalisation adaptée aux dérèglements climatiques.

3.9.3. Nous développerons le réseau de l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et les épiceries solidaires afin d'offrir à toutes et tous une alimentation saine, équilibrée et non transformée.

3.10. Prendre en compte toutes les pollutions, y compris sonores et lumineuses

Réclamer un droit à la nuit, au silence, à la paix, c'est rendre concrète la lutte contre le consumérisme. La nuit, un quart de la surface terrestre nocturne est éclairée. La pollution lumineuse nuit à la biodiversité et à notre sommeil.

Par ailleurs, 35 % de la population française est exposée à des niveaux sonores excessifs. [10 millions](#) souffrent de troubles du sommeil causés par le bruit ! L'Organisation mondiale de la santé classe le bruit au deuxième rang des facteurs environnementaux qui causent le plus de mortalité en Europe.

3.10.1. Nous reverrons le contrat avec JC Decaux dès que possible et nous bannirons les écrans publicitaires lumineux de l'espace public.

3.10.2. Nous lutterons aussi contre la pollution lumineuse avec l'extinction obligatoire des enseignes lumineuses commerciales hors temps d'activité.

3.10.3. Nous appliquerons scrupuleusement l'extinction nocturne des bâtiments municipaux pour mettre en œuvre des Règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi) permettant notamment d'étendre l'obligation d'extinction nocturne aux éclairages et aux publicités de mobilier urbain.

3.10.4. Contre les nuisances sonores, nous engagerons la responsabilité des promoteurs immobiliers dans le cadre d'une "charte promoteur".

3.10.5. Nous identifierons, avec les riverains concernés, les zones particulièrement bruyantes de la ville, et mettrons en place un plan de réduction des nuisances sonores.

3.11. Prendre en compte les droits des animaux

Les communes comme Montrouge, par leur présence au plus près du terrain, ont la possibilité d'enfin pouvoir faire traiter tous les animaux comme les êtres sentients et sensibles. Nous devons également lutter contre ce que les scientifiques appellent la sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des [dinosaures](#), il y a 65 millions d'années. Celle-ci est quasi exclusivement liée aux activités humaines.

3.11.1. Nous attribuerons une délégation relative à la condition animale à une ou un membre du Conseil municipal et nous signerons la [charte](#) L214 "Une ville pour les animaux".

3.11.2. Nous lutterons contre la prolifération des animaux liminaires (rats, pigeons, perruches, corneilles) en privilégiant les solutions non cruelles quand elles existent (ultrasons, stérilisations, pigeonniers contraceptifs...).

3.11.3. Nous aménagerons des espaces refuges pour les animaux sauvages (cimetière de Bagneux) et nous chercherons à fleurir la ville pour encourager la présence de pollinisateurs sauvages.



4. DÉMOCRATIE LOCALE

La démocratie, c'est le pouvoir au peuple, pas seulement dans les urnes, mais à tout moment. C'est nous toutes et tous, associations et bénévoles, travailleurs et syndicats, citoyens et citoyennes, qui devons décider des orientations de notre ville.

C'est pourquoi nous voulons non seulement renforcer le contrôle citoyen sur les services publics, mais aussi construire un système de participation citoyenne démocratique et efficace.

C'est le peuple qui, via de nouvelles instances de représentation, garantira une gestion collective et solidaire des finances publiques. C'est lui qui s'assurera que les grands projets municipaux répondent véritablement aux besoins. La participation populaire est la seule garante d'une vie politique honnête et transparente, loin de tout conflit d'intérêt ou favoritisme, orientée vers le bien-être de tous.

C'est la fin du mandat d'un maire qui ne se consacre à son mandat qu'à temps partiel et qui décide tout seul de ce qui est mieux pour vous, parfois au mépris de la décence quand il refuse de voir les parents des enfants qui étaient maltraités dans une crèche.

Le pouvoir de choisir à Montrouge est à nous, et il est temps d'avoir une mairie qui fait ce que vous lui dites de faire. Le maire actuel fait de grands travaux au mépris de l'avis des habitants : au square Schuman, aux halles de Montrouge, au quartier autour de la fac dentaire et bientôt au plateau de la Solidarité. A la place, vous aurez les moyens de savoir ce qu'il se passe à Montrouge et d'agir. Nous créerons des services publics qui vous rendront des comptes, nous prendrons des mesures contre tout conflit d'intérêt, les séances du conseil municipal seront vraiment accessibles et vous y ferez entendre votre voix.

4.1. Redonner à la ville le pouvoir d'agir en renforçant les services publics

Les services publics sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Nous devons permettre à chaque personne l'égalité d'accès aux droits et aux réseaux essentiels à la vie moderne. Et cela quel que soit son statut, ses revenus, son patrimoine, son lieu d'habitation

Pour cela, notre ville doit garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux. Cela passe nécessairement par une reprise en main des principaux services publics et un retour en régie publique.

4.1.1. Dans le cadre des mesures de ce programme, nous renforcerons les services municipaux actuels et nous en créerons d'autres tels qu'un service public de bains-douches, de laveries publiques ou la Maison du Peuple.

4.1.2. Nous lancerons une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics-privés (PPP) afin de déterminer un plan de retour en régie publique, en commençant par les communs essentiels comme l'eau et l'assainissement, la production d'énergies renouvelables dont le projet de géothermie ou la gestion des déchets, mais aussi les crèches et les EHPADs.

4.1.3. À terme, nous installerons des comités des usagers des services publics délibérant sur leurs évolutions et les choix qui les concernent, associant usagères et usagers, agentes et agents, élu·e·s et associations à but humanitaire militantes.

4.1.4. Nous créerons une mission d'audit citoyen des services publics pour évaluer les services publics communaux et leur accessibilité, formée d'élu·es de la majorité et de l'opposition, de citoyennes et citoyens des conseils de quartier et de citoyennes et citoyens tirés au sort et de personnes en situation de pauvreté.

4.1.5. Nous irons vers l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, LSF, version audio, usage du braille) ainsi que des services de traduction pour l'accès aux services publics.

4.2. Redonner aux citoyennes et citoyens le contrôle sur les pouvoirs publics

Il est temps de changer le rapport entre élu·es et citoyen·nes. Les premier·es doivent être mis sous contrôle des second·es. On peut mettre en place à Montrouge des mesures plébiscitées par les Français·es comme les votations citoyennes, ou les référendums d'initiative citoyenne.

4.2.1. Nous mettrons en place de façon systématique des [Référendums d'Initiative Citoyenne](#) et des référendums locaux pour les grands projets municipaux et les projets localisés.

4.2.2. Toutes les votations populaires et instances participatives de la ville seront ouvertes aux étrangers et aux personnes de 16 ans et plus résidant sur la commune.

4.2.3. Nous créerons un Conseil citoyen du budget participatif de la mairie. Ce budget devra atteindre 10 % du budget municipal d'ici la fin du mandat.

4.2.4. Nous transformerons les comités de quartier afin qu'ils puissent participer pleinement en Conseil municipal.

4.2.5. En outre, nous mènerons de vastes campagnes d'inscription sur les listes électorales avant chaque élection.

4.2.6. Nous associerons les organisations syndicales à la vie communale.

4.3. Rendre transparents et accessibles à toutes et tous les Conseils municipaux

A Montrouge peut se forger une nouvelle culture démocratique. Il est temps de passer à une pratique des institutions républicaines où les citoyen·nes interviennent directement dans la prise de décision au-delà de l'élection de leurs représentant·es.

4.3.1. Nous donnerons la parole aux citoyennes et citoyens avec un temps de questions du public aux élu·es à la fin des Conseils municipaux.

4.3.2. Nous donnerons aussi la possibilité à chacun.e de lancer une pétition qui, si elle réunit au moins 5 % des habitantes et habitants de plus de 16 ans (soit 5% d'environ 39 000 personnes, c'est-à-dire un peu moins de 2000 signatures), pourra être défendue en Conseil municipal par le ou la citoyen·ne porteur·se de la pétition et donnera lieu à une réponse du Conseil avec un temps d'échange.

4.3.3. Nous ferons enregistrer et publier en accès libre sur le site de la Mairie les vidéos des séances du Conseil municipal

4.3.4. Nos élu·es assureront une permanence hebdomadaire pour recevoir le public et rendre compte de leur action.

4.3.5. Nous permettrons aux oppositions et aux comités de quartier de proposer des points à l'ordre du jour du conseil municipal.

4.3.6. Nous porterons une exigence de transparence sur la prise de décision au niveau de VSGP et son rôle dans les grands projets municipaux. La démocratie locale ne peut fonctionner sans information claire et accessible.

4.4. Des mesures concrètes contre la corruption et les conflits d'intérêt

D'après [l'Agence](#) française anticorruption (ANTICOR), plus de 40 % des communes sont confrontées à la corruption. Le mandat d'élu-e ne doit pas être une carrière pour s'enrichir mais un service au peuple.

4.4.1. Nous signerons la charte ANTICOR pour la transparence et le respect de l'opposition.

4.4.2. Nous respecterons les obligations légales en matière d'ouverture des données publiques et nous publierons sur le site de la Mairie tous les marchés publics d'envergure.

4.4.3. Notre maire se consacrera à plein temps à son mandat, sans aucun cumul ou aucun autre emploi.

4.4.4. Nous refuserons les gratifications, cadeaux et avantages de la part d'entreprises privées.

4.4.5. Conformément au principe républicain de la laïcité, nous interdirons aux élus d'assister à des cérémonies religieuses au titre de leurs fonctions ou de recevoir des titres religieux.

4.4.6. Nous exigerons des élu-e-s qu'ils et elles publient tous leurs rendez-vous avec les représentantes ou représentants d'intérêts privés.

4.4.7. Enfin, nous créerons un Conseil de la vie associative avec des représentants des citoyen-ne-s, des associations, de la mairie, pour éviter notamment les face-à-face clientélistes entre la Mairie et les associations.

4.4.8. Nous organiserons la transition vers le logiciel libre pour l'administration municipale.



5. SERVICES PUBLICS, ACTION SOCIALE ET INCLUSIVITÉ (PARCOURS MAISON DU PEUPLE)

Pour rendre plus accessibles les services publics, nous créerons la Maison du Peuple, lieu où les citoyen·nes seront accueilli·es physiquement et aidé·es dans leurs démarches.

Nous veillerons à garantir l'accès au travail, à l'alimentation, à la santé. Nous ferons de la lutte contre la pauvreté notre priorité absolue en renforçant notamment les moyens du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Aujourd'hui, les citoyens se sentent de plus en plus éloignés de leurs services publics, et la politique menée par l'équipe actuelle sacrifie les services publics locaux. Le budget alloué à l'action sociale ne progresse pas alors que les besoins augmentent : plus de 10% des Montrougiens vivent sous le seuil de pauvreté. Cette situation est inacceptable.

5.1. Créer la maison du peuple : simplifier et garantir un accès gratuit aux droits et à l'information des habitants via un guichet unique, et agir contre la maltraitance institutionnelle

Le non-recours aux droits peut dépasser 30 % pour de nombreuses aides sociales. Il s'agit d'un phénomène d'ampleur inacceptable. 34 % des foyers éligibles au RSA ne font pas la démarche pour le percevoir. 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse (ASPA) ne le perçoivent pas. Enfin, 30 % des personnes éligibles à l'assurance chômage ne la touchent pas. Continuité, égalité, adaptabilité : ces grands principes censés guider les services publics sont systématiquement bafoués par ce non-recours. Le saccage organisé de nos services publics et la dématérialisation de ces derniers sont souvent synonymes de rupture d'accès aux droits. Par ailleurs, plus de 3 personnes sur 10 renoncent à exercer un recours juridique faute de moyens financiers.

En attendant l'automatisation de l'accès aux droits pour toutes et tous, notre ambition est de garantir un accompagnement humain adapté tout au long des démarches administratives.

5.1.1. Nous garantirons un accès pour toutes et tous aux services publics, y compris pour celles et ceux qui n'ont pas accès aux outils numériques, grâce à un guichet unique physique qui sera installé au premier étage de la Maison des Associations.

5.1.2. Nous créerons une permanence juridique associée au guichet unique.

5.1.3. Nous organiserons également une permanence hebdomadaire des élus municipaux, où les citoyens pourront rencontrer un.e membre du Conseil municipal.

5.2. Faire de Montrouge un territoire zéro chômeur de longue durée

Il est essentiel de développer une politique locale de garantie d'emploi notamment en faisant entrer Montrouge et VSGP en général dans le dispositif « territoires zéro chômeur de longue durée ». Nous tiendrons compte des bilans tirés, notamment par les syndicats, et nous actionnerons tous les leviers pour favoriser l'emploi local de qualité : commande publique, fonction publique...

5.2.1. Nous garantirons l'emploi pour toutes et tous en faisant de Montrouge une commune zéro-chômeurs, en créant des entreprises à but d'emplois (EBE), tout en veillant à ce qu'elles n'empiètent pas sur les besoins déjà couverts par des emplois de la fonction publique

5.2.2. Nous créerons une maison de l'emploi et de l'orientation associée pour rapprocher les Montrougiennes et Montrougiens de l'emploi grâce à des formations.

5.2.3. Nous créerons autant que possible des espaces publics de travail partagés permettant aux habitantes et habitants de bénéficier à moindre coût de matériels et d'espaces utiles au développement de leur activité professionnelle.

5.2.4. Enfin, nous soutiendrons l'accueil sur la commune des associations caritatives et d'aide à l'insertion : les Restos du cœur, la Cloche... Nous renforcerons aussi les moyens des associations existantes : le Fil de Montrouge, le Secours populaire, la Croix-Rouge française notamment grâce à un partenariat avec la Banque alimentaire d'Île-de-France.

5.2.5. Nous réaliserons un audit de la compétence à la réinsertion au niveau inter-communal.

5.3. Lancer un grand plan handicap

Le handicap touche [12 millions](#) de Français-es (18 % de la population) et est la [première](#) cause de discrimination en France. L'accessibilité a trop longtemps été mise de côté, perçue comme un coût trop élevé par des calculs comptables déshumanisés. Il n'est plus tolérable de priver un cinquième de la population du droit de vivre en société. Nous mènerons dès notre entrée en fonctions une grande enquête sur l'inclusion afin d'identifier les besoins et d'y répondre.

Via la Maison du peuple, nous accompagnerons les démarches auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et appuierons l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches et écoles publiques.

5.3.1. Nous réaliserons un grand audit de l'inclusion sur l'ensemble de la commune. En fonction de cet audit, nous ferons un grand plan pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion de la commune.

5.3.2. Nous porterons un objectif zéro lieu inaccessible, comme l'impose la [loi](#). Les bâtiments publics seront notre priorité.

5.3.3. Dans le cadre du guichet unique, nous accompagnerons les habitants qui ont besoin de faire des démarches auprès des MDPH.

5.3.4. Nous favoriserons l'accueil des enfants handicapés dans les crèches publiques et dans les écoles.

5.3.5. Nous accompagnerons le sport inclusif pour les personnes en situation de handicap.

5.4. Favoriser les tarifs solidaires pour accéder aux services de la ville

Il n'est pas tolérable que les tarifs des services publics de la ville soient tous différents. Le niveau de progressivité et le nombre de tranches diffèrent. Une tarification sociale juste et harmonisée est une priorité pour que toutes et tous nous puissions accéder aux services publics de la même façon. Pour certains services publics, la refonte de la tarification sociale est un préalable à un chemin progressif vers la gratuité.

5.4.1. Nous mènerons un travail d'harmonisation des tarifs sociaux de tous les services publics de la ville (cantines scolaires, conservatoire, médiathèque, bien vieillir) pour plus de justice sociale.

5.4.2. Lors du passage à un service à la demande, nous étudierons la tarification du Montbus pour aller vers la gratuité en commençant par les usagers disposant de faibles revenus.

5.4.3. Comme il a déjà été précisé dans la partie II Éducation, tous les services en lien avec l'éducation seront progressivement rendus gratuits.

5.5. Garantir un accès à l'alimentation saine pour toutes et tous.

Le droit à une alimentation saine fait partie de ces nouveaux droits sociaux et écologiques du 21e siècle. Aujourd'hui, avoir accès à une alimentation de qualité, biologique, sans pesticides est un luxe dont le marché exclut les classes populaires. Nous soutiendrons la création d'épiceries solidaires et de restaurants municipaux ouverts à tous servant des repas à base d'agriculture biologique ou en circuit court.

5.5.1. Nous mettrons en place des dispositifs de partage des aliments consommables en vue de la création d'une ou plusieurs épiceries solidaires. Cela permettra aussi de réduire le gaspillage alimentaire.

5.5.2. Nous étudierons les projets de [sécurité sociale de l'alimentation](#), pour que toutes et tous puissent manger dignement à Montrouge.

5.5.3. Nous étudierons aussi la possibilité d'avoir des restaurants municipaux ouverts à tous servant des repas à base d'agriculture biologique et en circuit court, sur le modèle de ce qui aura été fait pour les cantines des écoles primaires.

5.6. Garantir un accès aux soins essentiels pour nos habitants

L'accès à la santé a été rendu plus difficile pour des millions de personnes du fait de l'aménagement du territoire. Même en [Ile-de-France](#) nous avons des [déserts médicaux](#). La privatisation de la santé, sous l'effet des reculs imposés par les gouvernements libéraux successifs, est aussi une barrière dans l'accès aux soins. L'accès à la santé passe par la mise en commun des dépenses de santé. Ainsi, nous renforcerons le Centre communal de santé en recrutant immédiatement du personnel soignant et nous favoriserons l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires à tiers payant intégral, et veillerons à la prise en charge des problématiques spécifiques aux femmes.

5.6.1. Nous recruterons d'urgence plus de personnel soignant au Centre communal de santé, en commençant par des infirmières et des infirmiers.

5.6.2. Nous lutterons pour l'accès à la santé et aux services d'urgence.

5.6.3. Nous nous engagerons dans la lutte contre les déserts médicaux, par l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires ou communautaires et de coopératives médicales à tiers payant intégral. Nos priorités seront déterminées par un audit des besoins de nos habitants.

5.6.4. Nous nous assurerons de la prise en charge dans les centres de santé des problématiques spécifiques aux femmes.

5.6.5. Nous mettrons en place des campagnes de prévention contre les risques de santé publique (lutte contre les IST, VIH, contre la perte de consentement...).

5.7. Renforcer les moyens alloués à l'autonomie

La lutte contre la retraite à 64 ans a révélé une aspiration : celle à faire des années après l'arrêt du travail, un temps de vie émancipé. Les seniors sont aujourd'hui plus actifs que jamais : ils sont responsables associatifs, ils s'engagent pour leur commune, ils aident à l'éducation des jeunes. C'est un défi pour le 21e siècle d'inventer des formes de vie commune, d'organiser l'entraide entre les générations et de permettre à nos anciens de garder une place active dans la société.

Notre objectif pour les personnes les plus âgées doit être celui d'un maintien de l'autonomie le plus longtemps possible via une politique de prévention renforcée. Il faut plus de moyens pour les politiques sociales et moins pour l'événementiel.

5.7.1. Nous favoriserons les logements intergénérationnels afin de créer du lien et de lutter contre la solitude.

5.7.2. Nous créerons des résidences publiques et arrêterons de recourir aux EHPAD privés à but lucratif. Nous confierons leur gestion à des associations, coopératives, etc.

5.7.3. Nous développerons les services à la personne (maintien à domicile, portage de repas) accessibles et adaptés.

5.7.4. Nous soutiendrons les projets de logement partagé adaptés pour les seniors.

5.7.5. Nous créerons des pôles gériatriques regroupant en un seul lieu les acteurs publics et associatifs.

5.7.6. Nous mettrons en place un service de soutien aux proches-aidants.

5.7.7. Nous mettrons en place le programme ICOPE, programme de prévention de la dépendance élaboré par l'OMS : <https://www.icope.fr/pro/presentation>

5.7.8. Nous renforcerons le sport santé pour les seniors, notamment en incitant les clubs de football de la ville à développer le [Foot en marchant](#). Nous serions la [première ville](#) du 92 à développer ce sport d'avenir.

5.7.9. Nous créerons une cantine solidaire dans le square Schuman.

5.7.10. Nous généraliserons les diagnostics dentaires à domicile pour les personnes âgées.

5.7.11. Chaque année, nous mènerons des campagnes de vaccination selon les recommandations nationales telles que la grippe saisonnière, la COVID-19, et les rappels vaccinaux recommandés.

5.8. Créer un service public municipal de la salubrité

Les bains-douches publics répondent à un besoin d'hygiène crucial, notamment pour les personnes sans domicile ou en très mauvaise situation de logement. De plus, 66 % des Français jugent l'accès aux toilettes publiques « difficile ».

5.8.1. Nous implanterons des toilettes publiques dans quartiers de la ville où il en manquent.

5.8.2. Nous étudierons la création de bains-douches et de laveries publiques, afin de donner à chacun un accès digne à l'hygiène. Nous installerons les bains-douches dans le quartier Marne-Brossolette.

5.8.3. Nous rendrons accessibles en libre service des produits menstruels dans les bâtiments publics de la ville.

5.9. Faire de la lutte contre la pauvreté une priorité politique

Entre 2004 et 2022, le taux de pauvreté en France est passé de 9,1% à 14,4% de la population. Selon l'INSEE, il est de 10% à Montrouge. Selon l'Observatoire des inégalités, la France est le pays d'Europe qui arrive le moins bien à limiter l'expansion de la pauvreté. L'inflation ainsi que la hausse des coûts de l'énergie compliquent le quotidien de nombreux concitoyens et concitoyennes. Face à cela, Montrouge doit être le terreau des solidarités concrètes, loin des politiques de contrôle et de culpabilisation menées par l'Etat. Ainsi, nous travaillerons en lien avec les associations intervenant dans ce domaine, pour faire de la lutte contre la pauvreté un objectif prioritaire, en conformité avec le premier Objectif de développement durable de l'ONU.

5.9.1. Nous ferons de la lutte contre l'extrême pauvreté un objectif majeur de la ville, en conformité avec l'Objectif de développement durable numéro 1 de l'ONU.

5.9.2. Nous travaillerons en lien avec les associations représentatives et militantes dans ce domaine.

5.9.3. Nous réviserons la convention globale de gestion entre la ville et le CCAS pour inclure l'objectif de lutte contre la pauvreté.



6. VIVRE ENSEMBLE

La ville doit garantir à chaque Montrougien et Montrougienne les mêmes droits et protections, afin que toutes et tous puissent profiter des offres et des services de la ville, ensemble et à égalité effective de droits.

Notre observatoire des inégalités mènera une grande enquête sur les besoins de nos habitant-es qui subissent des discriminations, du harcèlement ou de la maltraitance. Avec notre observatoire comme guide, nous ferons de Montrouge une ville solidaire et juste pour les personnes racisées, les personnes LGBTI+, les personnes sans abri, les personnes en situation de handicap, les parents seuls, les personnes en situation de pauvreté...

Nous porterons nos valeurs haut et fort : l'égalité et la fraternité chez nous et autour de nous, dans notre pays comme dans le monde.

6.1. Faire de notre ville une ville solidaire, antiraciste, féministe et inclusive pour toutes et tous.

Pour humaniser la société, il faut la débarrasser du racisme, du patriarcat et de toutes les discriminations en général. Ce ne sont pas des combats périphériques mais centraux dans la lutte pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

6.1.1. Nous érigerons en principe de faire de notre ville une ville réellement inclusive pour tous et toutes. Nous nous engagerons à défendre nos citoyennes et citoyens contre les attaques liées à leur statut.

6.1.2. Nous nous donnerons les moyens pour créer un observatoire avec les communes volontaires proches dans le but de recenser toutes les formes de discriminations : raciales, religieuses, de genre, LGBTIphobes, validistes, et leurs intersections.

6.1.3. Nous créerons un poste de Défenseur des droits local, hébergé au sein de la Maison du Peuple, rattaché directement à la Maire de Montrouge, chargé de recueillir les cas de discriminations, décider des actions à mener et rendre des rapports au Conseil municipal.

6.1.4. Nous soutiendrons financièrement les associations de lutte contre l'exclusion et les discriminations et nous coordonnerons leurs actions avec celles de l'observatoire.

6.2. Défendre activement nos citoyens contre les discriminations de genre et d'orientation sexuelle

L'offensive réactionnaire s'attaque en priorité aux droits des femmes et des personnes LGBTI. Partout, les femmes continuent de subir l'oppression et la domination masculine. Les actes de violence LGBTIphobes, quant à eux, ont augmenté de 13 % en 2023. Bien que des avancées notables aient été réalisées ces dernières années, comme la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse en 2024 ou l'ouverture de la PMA aux femmes lesbiennes et célibataires en 2021, l'égalité pleine et entière reste à conquérir. Montrouge sera résolument féministe et inclusive, véritable cheville ouvrière de l'égalité et de l'émancipation de chacune et chacun.

6.2.1. Nous mettrons en œuvre les recommandations de [l'Inter-LGBT](#) sur la commune.

6.2.2. Notamment, nous formerons les agentes et agents de la collectivité aux problématiques du sexisme, des questions LGBTI y compris sur les questions propres à l'accueil des personnes transgenre et intersexuées et des enfants des familles LGBTparentales dans les administrations pour lutter contre les stéréotypes et permettre une bonne orientation des personnes victimes.

6.2.3. Nous favoriserons l'intervention d'associations engagées pour l'égalité dans les écoles, y compris dans le privé.

6.2.4. Nous engagerons un plan de lutte contre le harcèlement sexuel au travail en lien avec les organisations syndicales de la collectivité.

6.2.5. Nous soutiendrons les lieux d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violence avec ou sans enfant et pour les personnes en rupture familiale du fait de leur orientation sexuelle.

6.2.6. Nous soutiendrons activement les Marches des Fiertés comme des événements de visibilité, de revendications et de célébration des droits LGBTI en collaboration avec les associations locales.

6.2.7. Nous nous engageons enfin à prêter une attention particulière à la situation des personnes transgenres et à leur état-civil.

6.3. Défendre les droits des personnes sans-abri

L'accès à un logement autonome et durable est un droit fondamental pour tous les êtres humains. Lorsqu'il n'est pas satisfait, nombre d'autres droits ne peuvent l'être : accéder à un travail, fonder une famille, s'éduquer, pratiquer des loisirs, une activité sportive. Refuser un logement à une femme ou un homme, c'est tout simplement lui refuser de construire sa vie.

Pourtant, le droit au logement est encore très loin d'être une réalité. En [Île-de-France](#), au moins 125 600 personnes sont sans domicile personnel en Île-de-France, dont environ 4 000 sans-abri dans la rue.

Certain-es dorment dehors chaque nuit, d'autres alternent entre des chambres d'hôtel social, des centres d'hébergement et la rue. Toutes et tous sont privé-es de la dignité minimale due à chaque être humain, exposé-es à la maladie, au danger, à la mort.

Ces dizaines de milliers de personnes cherchant refuge dans nos parcs, dans les transports en commun, sous les ponts, dans les interstices de nos villes, forment ce qu'il faut bien appeler une crise humanitaire permanente sur notre sol.

6.3.1. Nous défendrons le droit à la domiciliation des personnes sans-abri. Notamment, nous favoriserons un programme « [logement d'abord](#) » comme aide aux sans-abris.

6.3.2. Nous refuserons systématiquement les dispositifs contre les personnes sans-abri : l'architecture hostile notamment et, nous nous séparerons de ceux existants.

6.3.3. Nous développerons un service de bagagerie et de domiciliation pour les personnes sans-abri, moyens simples et efficaces de répondre à leurs besoins.

6.3.4. Enfin, nous aiderons les personnes sans abri en leur garantissant l'accès aux services publics d'hygiène et aux épiceries solidaires que nous mettrons en place.

6.4. Prendre en compte de façon juste les parents isolés

La monoparentalité n'est pas marginale : en 2024, elle concerne un [quart](#) des familles françaises. Et elle porte un visage : celui des femmes, puisque 85 % des familles monoparentales sont dirigées par des mères. Une mère isolée sur trois vit sous le seuil de pauvreté, en partie parce que 42 % d'entre elles sont cantonnées au temps partiel, et du fait du non-paiement massif des pensions alimentaires. À [Montrouge](#), il y avait 3 476 familles monoparentales en 2021, soit presque 30 % des ménages de la commune. Mettre ces réalités au cœur de l'action publique locale est essentiel.

6.4.1. Nous nous engageons à signer le [Pacte](#) pour les mères isolées du collectif Mères Deter.

6.4.2. Nous établirons un statut de parent isolé et nous réformerons nos services et tarifs municipaux pour les prendre en compte et les favoriser (une attention particulière sera portée pour l'accès aux crèches publiques et aux assistantes maternelles).

6.4.3. Sur la base de notre audit des discriminations nous mènerons une politique d'équité pour que les parents seuls accèdent à la vie sociale, culturelle, associative et sportive de la commune.

6.4.4. Nous créerons au moins un poste de référent dédié pour les parents isolés au CCAS, formé et chargé exclusivement d'aider ces parents dans leurs démarches.

6.5. S'engager pour la paix dans le monde et la justice entre les peuples

La paix n'est pas une donnée naturelle, c'est une construction humaine. Il faut donc travailler pour l'obtenir et la conserver quand elle est là. C'est pourquoi il faut construire une culture de la paix. Pour cela, il faut contribuer, à tous les niveaux de gouvernement, à Montrouge comme ailleurs, à rappeler les principes du droit international, seule alternative viable à la loi du plus fort qui conduit à tant de souffrances.

Par ailleurs, la « submersion migratoire » comme le « grand remplacement » n'existent pas. Ce sont des mythes inventés par l'extrême droite pour diviser et susciter le racisme. Accueillir dignement relève alors de notre humanité commune, ni plus ni moins.

6.5.1. Nous rejoindrons l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) aux échelles intercommunales et nationale pour l'accueil digne des migrants et nous nous engagerons sur les actions de plaidoyer à l'international pour un accueil digne.

6.5.2. Nous ferons voter par le Conseil municipal une motion pour défendre la paix durable à Gaza et en Cisjordanie, la reconnaissance de l'État palestinien, la fin de l'apartheid en Cisjordanie et du blocus à Gaza.

6.5.3. Nous mettrons en place des jumelages avec des communes de pays européens voisins (Allemagne, Belgique, Espagne et Royaume-Uni) et des communes en lutte dans le monde.

6.5.4. Pour les personnes sans papiers, nous mettrons en place une carte d'identité municipale permettant une preuve de domiciliation et l'accès aux services municipaux et nous développerons les parrainages républicains.

6.5.5. Nous formerons les agentes et agents municipaux, premier-es interlocuteur-rices avec les publics, aux grands enjeux de la migration et à l'accueil et accompagnement des publics en situation de précarité (en lien avec les personnes concernées et les associations militantes).

6.5.6. Nous renforcerons les dispositifs d'accompagnement d'aide à la parentalité des personnes migrantes avec cours de français, soutien administratif, actions socio-éducatives, etc.



7. VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Les associations sont le cœur battant de notre ville. Elles nous rassemblent et font vivre la fraternité. Pourtant, les associations en France tirent l'alarme. Il est urgent de les soutenir, sans paternalisme, et de ne pas les abandonner seules face à leurs combats.

Chaque association montrougiennne qui accomplit un travail d'utilité publique sera reconnue à sa juste valeur et soutenue avec les moyens de la mairie. Nous ne ferons pas de favoritisme ou de dons arbitraires : c'est un conseil des associations qui parlera pour toutes et tous. Nous créerons des ressourceries municipales pour que nos associations sportives et artistiques ne manquent jamais de matériel. Notre Maison du Peuple guidera les habitants qui veulent se lancer dans le monde associatif, sportif et culturel. Enfin, notre vie culturelle et sportive se doit d'être accessible à toutes et tous. Nous établirons partout où c'est possible la gratuité et la tarification sociale des pratiques associatives, culturelles et sportives. Nous viserons un sport et une culture féministes, antivalidistes, et antiracistes.

7.1. Assister les associations locales et en faire des acteurs clé de l'action sociale

Les associations sont un maillon essentiel du lien social. Leurs actions permettent de garantir des activités et une présence là où elles sont parfois les seules à en proposer. Mais face à l'austérité budgétaire, elles pâttissent souvent d'un manque de financement public, notamment pour les plus petites d'entre elles proposant une action de proximité. Loin des velléités clientélistes qui ont pu exister par le passé, Montrouge doit avoir à cœur de soutenir les associations pour faire vivre les solidarités locales et le lien social. Nous créerons pour cela un Conseil des Associations afin d'assurer de façon transparente les relations entre la Mairie et les associations. Nous aiderons les associations dans leur développement (finance, locaux, démarches administratives) et nous ouvrirons une antenne de la maison des associations pour permettre à tous de se réunir plus facilement.

7.1.1. Nous ferons de nos associations trop longtemps négligées un vrai relais de l'action publique à Montrouge.

7.1.2. Nous créerons un Conseil des associations avec des représentants citoyen-ne-s, des associations, de la mairie, pour éviter notamment les face-à-face clientélistes entre la Mairie et les associations.

7.1.3. Via le Conseil des associations qui gérera de façon transparente toutes les interactions entre les associations et la municipalité, nous établirons des chartes éthiques pour ne pas mettre en concurrence les associations et définir des objectifs partagés associations/commune.

7.1.4. Nous maintiendrons et défendrons les subventions aux associations (contrats aidés, subventions départementales et régionales) et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire type SCOP (Société Coopérative et Participative). Nous pérenniserons sous forme de conventions pluriannuelles les aides aux associations qui assurent des missions d'utilité publique.

7.1.5. Nous créerons une instance participative au sein de notre CCAS, ouverte aux associations, pour leur permettre de coordonner leurs actions.

7.1.6. Nous prêterons une attention particulière pour aider les jeunes habitants dans la création de leurs associations (finances, locaux, démarches administratives).

7.1.7. Nous revaloriserons l'actuelle maison des associations en établissant une collaboration avec les artistes de la ville pour la rénover et l'égayer.

7.1.8. Nous favoriserons la création de services d'échanges locaux (SEL) en mettant à disposition des citoyennes et citoyens des plateformes dédiées.

7.1.9. Nous ouvrirons une antenne de la maison des associations dans le quartier Haut-Mesnil, sur le site actuel des éditions législatives, à condition d'une modification préalable du PLU. Si cela s'avérait impossible, nous étudierons la possibilité de l'installer près de la station Châtillon-Montrouge.

7.1.10. Nous organiserons les assises des associations dans la première année de mandat.

7.1.11. Nous reverrons les conventions avec les associations de quartiers. Nous leur ouvrirons le Beffroi.

7.1.12. Nous favorisons la transversalité entre les politiques de culture, sports, et les objectifs en matière de santé publique, action sociale, jeunesse et seniors.

7.2. Pour une culture populaire

Les arts et la culture sont au cœur du progrès humain. Pourtant, ils subissent de plein fouet les coupes budgétaires et l'austérité imposées aux collectivités par les politiques d'Emmanuel Macron. Maillons essentiels du service public des arts et de la culture, les communes jouent un rôle déterminant. À l'opposé de la culture par algorithme que tentent de nous imposer les plateformes, elles sont les artisans d'une culture de proximité et du quotidien. Soutenir les travailleurs et travailleuses de l'art, encourager la création dans toute sa diversité, et permettre à chacune et chacun de développer un rapport sensible au monde : voilà ce à quoi Montrouge doit aspirer.

7.2.1. Nous renforcerons les effectifs des équipes techniques de la ville pour permettre plus de prêt de matériel et d'aides aux associations.

7.2.2. Nous soutiendrons les artistes et équipes artistiques locales, grâce à des financements dédiés, la programmation culturelle municipale, la commande publique et le développement de fonds municipaux alimentant des artothèques.

7.2.3. Nous ouvrirons une ressourcerie qui sera mise à disposition des artistes de la ville.

7.2.4. Nous assurerons une permanence culturelle et artistique à la mairie.

7.2.5. Nous utiliserons à son plein potentiel le Beffroi. Nous le mettrons à disposition d'artistes comme lieu de création, fabrique, recherche, exposition, expression d'universités populaires, permanents ou non.

7.2.6. Nous privilégierons les appels à projets pluriannuels pour la Distillerie.

7.2.7. Nous rendrons transparente la politique d'achat d'œuvres d'art par la mairie.

7.2.8. Nous respecterons nos obligations en matière d'open data et publierons un inventaire (récolement) des œuvres dont la ville est propriétaire.

7.3. Construire le sport populaire de demain

Le sport est une véritable question de santé publique : l'inactivité physique cause chaque année [dix fois](#) plus de décès que les accidents de la route. À l'opposé du modèle du sport-business, Montrouge développera un sport populaire, vecteur d'émancipation individuelle et collective.

7.3.1. Nous créons un plan pluriannuel d'investissement sportif.

7.3.2. Nous réaliserons un audit technique et d'usage des équipements sportifs avec cartographie des besoins par quartier et par publics (femmes, seniors, jeunes, handisport...).

7.3.3. Nous tendrons d'ici la fin du mandat vers l'accessibilité universelle, la sobriété énergétique (isolation, LED, récupération d'eaux de pluie, végétalisation des abords, ombrières photovoltaïques)

7.3.4. Nous créons une ressourcerie municipale de matériel sportif (filets, ballons, kits handisport...) avec un calendrier de prêt en ligne, et priorité sera donnée aux associations engagées sur l'inclusion et la mixité.

7.3.5. Nous établirons un budget dédié dans le Plan pluriannuel d'investissement sportif, et garantirons une mutualisation optimale avec les établissements scolaires.

7.3.6. Nous réhabiliterons les city-stades, les aires de jeu et les parcours santé dans les parcs, avec de l'éclairage sobre et une charte anti-bruit.

7.3.7. Nous péreniserons les emplois d'animateurs sportifs municipaux : titularisation progressive, temps plein, formation continue.

7.4. Sport populaire et Égalité

De plus en plus de personnes sont exclues de la pratique sportive, faute de moyens. Le sport doit pourtant être considéré comme un service public, garantissant un accès égal pour toutes et tous, sans discrimination de genre, de condition physique ou de situation financière.

7.4.1. Nous sécuriserons les associations via des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) conditionnant l'octroi de subventions à des objectifs mesurables (mixité, accès handicap, sport santé, actions scolaires/périscolaires).

7.4.2. La grille d'évaluation publique inclura les critères suivants: mixité des licenciés et encadrants, accueil des publics éloignés (quartiers de la politique de la ville, handicap), part des créneaux ouverts au loisir/initiations, politique de tarifs sociaux, démarches écologiques.

7.4.3. Nous instaurerons le [Pass Sport](#) municipal (70 € de réduction immédiate sur l'inscription sportive) pour les 3-25 ans à destination des bénéficiaires minima sociaux et des personnes en situation de handicap.

7.4.4. Chaque année, nous offrirons aux élèves montrougiens le "Kit natation" avec bonnet, lunettes et sac étanche pour tous en CP, au même titre que les sacs offerts par la municipalité.

7.4.5. Nous réserverons une enveloppe dédiée aux micro-projets sportifs de quartier.

7.4.6. Nous ferons de l'école municipale des sports une école omnisports pour les 3-18 ans : pour développer la motricité fondamentale, découvrir le multisport, faire de la prévention santé et éduquer à l'égalité filles/garçons.

7.4.7. Nous créerons un triptyque sportif : parcours de découverte, puis consolidation de la pratique et enfin, orientation vers un club pour irriguer le tissu associatif local.

7.4.8. Nous créerons des ateliers sportifs co-construits avec des clubs partenaires ; avec en priorité les sports peu genrés et les dispositifs de politique publique nationaux (aisance aquatique/savoir rouler à vélo).

7.4.9. En partenariat avec les associations sportives, nous élaborerons une grille d'attribution qui priorise les pratiques féminines et mixtes, les loisirs et initiation, le sport santé & handicap, les créneaux jeunes 3-18 ans, et les tarifs sociaux.

7.4.10. Au moins 40 % des créneaux "prime time" seront réservés aux priorités ci-dessus, avec une parité des créneaux compétitifs et des loisirs.

7.4.11. Nous publierons des demandes et attributions sur le site de la Ville suivi par le Conseil des associations.

7.4.12. Dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport, nous créerons une clause obligatoire dans toutes les CPO : référent intégrité, procédure d'alerte, formation bénévole/éducateur, charte d'égalité (langage non-sexiste, vestiaires inclusifs, équipements adaptés).

7.4.13. Nous donnerons un accès prioritaire aux créneaux pour les clubs mettant en œuvre la charte.

7.4.14. Nous étudierons la création de garderies ludico-sportives dans les équipements sportifs municipaux, notamment pour favoriser la pratique sportive féminine.

7.4.15. Nous renforcerons le sport santé pour les seniors, par exemple en incitant les clubs de football de la ville à développer le foot en marchant.





8. VILLE EMPLOYEUSE

Les politiques municipales sont rendues possibles au quotidien par les agent-es : sans elles, sans eux, rien ne se fait.

Nous mettrons les moyens pour les traiter avec respect, selon nos principes : salaires justes et revalorisés, égalité salariale femme-homme, formation de qualité, dignité des conditions de travail.

Nous lutterons contre la précarité grâce à des plans de titularisation et d'éradication du temps partiel subi.

Enfin, nous lancerons un grand plan de passage à la semaine de 4 jours sans perte de salaire, d'abord pour les emplois à pénibilité reconnue, puis à tous les autres dès que possible.

8.1. Pour des conditions de travail dignes et équitables

Depuis 25 ans, les agent-es publics subissent un réel et grave déclassement. Le point d'indice qui détermine le niveau de leur rémunération a perdu près de 30 % de pouvoir d'achat depuis 2000, et près de 20 % depuis 2010. Dans le même temps, le recours à des contrats précaires s'est multiplié et les conditions de travail dégradées. Rétablir un statut attractif pour les agent-es publics est une priorité d'intérêt général pour le service public.

8.1.1. Nous engagerons un plan de rattrapage pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes employé-e-s par la collectivité (contractuels et hors fonction publique).

8.1.2. Nous rémunérerons les agents municipaux à leur juste valeur et nous leur donnerons les moyens d'habiter dans la ville où ils et elles travaillent, si besoin en nouant des partenariats avec des promoteurs ou avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP, anciennement Montrouge habitat).

8.1.3. Nous remplacerons à chaque départ en retraite un agent municipal, contrairement à ce qui est actuellement fait (1 sur 2).

8.1.4. Nous développerons la formation sur le temps de travail, des agentes et agents territoriaux pour accompagner l'évolution des services et en finir avec la maltraitance institutionnelle.

8.1.5. Nous supprimerons les événements fastueux, les voitures de fonction attitrées, et les logements de fonction, sauf dans certains cas particuliers.

8.1.6. Nous expérimenterons le passage à la semaine de 4 jours pour les agentes et agents soumis à des travaux pénibles ou en travail de nuit.

8.1.7. Nous nouerons des partenariats avec les commerces de la ville afin de créer des réductions pour les agents de la ville.

8.1.8. Nous automatiserons le passage en grades hiérarchique lors de la signature des contrats de travail, la signature d'un engagement devenant obligation automatique de passage en grade.

8.1.9. Nous lutterons contre leur précarité en mettant en place des plans de titularisation, d'éradication du temps partiel subi.

Pour aller plus loin:

La mise en place de la semaine de 4 jours est possible grâce au principe de libre administration de la ville et de la [sujétion](#), c'est-à-dire les [1607](#) heures de service annuel. La sujétion nous permet de diminuer le temps de travail à cause des contraintes. En passant le temps de travail journalier de 7h à 8h et avec les temps de pause réglementaires, la journée est décomptée à 9h, ce qui permet de passer à 4 jours de travail. Dans ce calcul, nous incluons les heures d'astreinte. Des villes telles que Lyon ont déjà expérimenté ce système, [avec succès](#).

Par ailleurs, pour lutter contre la précarité du temps partiel et de la contractualisation, nous proposerons à tous les agents en mi-temps et contractuels un plan de titularisation par concours interne.

8.1. Travailler main dans la main avec les agents municipaux

Les agent.es connaissent mieux la ville que personne. Il est essentiel de travailler avec eux, avec elles, de s'appuyer sur leur connaissance du territoire, pour élaborer des projets et des politiques municipales ambitieuses mais réalistes. Nous organiserons pour cela des réunions annuelles de chaque service.

8.1.1. Nous tiendrons mieux en compte de la représentation des salarié-es dans les instances paritaires.

8.1.2. Nous organiserons tous les ans une réunion annuelle de chaque service, le directeur général des services, le directeur général adjoint des services et tous les agents du service avec l'élu en charge.

8.1.3. Nous réaliserons une mission d'évaluation des ressources humaines pour enfin faire toute la lumière sur le bilan réel de la municipalité sortante.

8.1.4. Nous associerons l'ensemble des agentes et agents municipaux à l'élaboration des projets et des politiques municipales.

8.2. Pour un salaire juste et revalorisé

La dégradation du statut d'agent public engendre une crise de recrutement et donc de fonctionnement des services publics. Les municipalités n'ont pas le pouvoir d'augmenter le point d'indice. Montrouge doit cependant agir sur tous les leviers dont elle dispose pour améliorer les conditions de travail des agent-es publics.

8.2.1. Nous aurons pour objectif d'augmenter le pouvoir d'achat des agents de la ville d'au moins 200 €.

8.2.2. Nous augmenterons le ratio des effectifs promouvables en grade à 80 % et ces agents garderont le même échelon dans leur nouveau grade.

8.2.3. Nous augmenterons pour chaque agent le nombre de points d'indice grâce aux avancements de grade.

8.2.4. Nous augmenterons l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

8.2.5. Nous nous engageons à verser une ou deux fois dans l'année le complément indemnitaire annuel (CIA) à la suite de l'entretien annuel, dans le respect de la jurisprudence constitutionnelle.

8.2.6. Nous supprimerons la prime de présentéisme illégale pour la remplacer par une prime mensuelle en concertation avec les instances paritaires et les agents.



9. TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pour garantir le droit à la sûreté, il est essentiel de revenir à une police municipale de proximité ayant pour mission principale d'assurer la tranquillité publique.

Afin de briser le mur de méfiance réciproque entre la police et la population, il est crucial de privilégier la prévention et la médiation, et de bâtir une relation de confiance avec les citoyen·nes, plutôt que démultiplier les dispositifs sécuritaires inefficaces.

9.1. Faire de la lutte contre les discriminations notre priorité

La sécurité, entendue comme comprenant les enquêtes judiciaires, les arrestations et gardes à vue, les contrôles d'identité, les perquisitions, l'usage de la force lourde ou même les interventions sur délits graves, est une compétence de l'Etat et donc de la police nationale, pas de la mairie et de sa police municipale. La police municipale ne peut être la roue de secours d'une police nationale sous-financée et sur sollicitée. Elle doit revenir à ses missions initiales que sont la tranquillité publique, la proximité avec les résidents et l'aide aux personnes.

9.1.1. Nous développerons une véritable police municipale de proximité œuvrant à la prévention et à la tranquillité des habitantes et habitants.

9.1.2. Nous mettrons en place des cellules formées à l'accueil des victimes de violences (psychologiques ou physiques) et de discriminations (liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap, à l'état de santé, à l'origine et/ou à la religion).

9.1.3. Nous soutiendrons toute expérimentation législative sur le récépissé de contrôle d'identité sur le territoire communal pour lutter contre le contrôle au faciès.

9.1.4. Nous intégrerons la police municipale au dispositif d'observatoire des inégalités et des discriminations.

9.2. Faire de l'action sociale le premier pilier de notre tranquillité

N'oublions jamais que la pauvreté est [violence](#). La combattre partout, sous toutes ses formes, c'est agir directement sur notre sécurité à tous.

9.2.1. Nous réaffirmerons que la première liberté est la sécurité sociale et l'accès effectif de chacune et chacun à tous les droits, sans discrimination, ni maltraitance, ni parcellisation.

9.2.2. Nous renforcerons les moyens du CCAS pour garantir une action sociale efficace, et nous mettrons fin à la politique du chiffre et de l'annonce de la municipalité sortante.

9.2.3. Nous érigerons en principe de combattre l'insécurité par l'action sociale efficace, et non pas par la politique du chiffre ou de l'annonce.

9.2.4. Nous développerons l'emploi de médiateurs et médiatrices de rue par la municipalité en complément de ceux déjà déployés par le département.

9.2.5. Nous proposerons un plan de prévention des conduites addictives, de réduction des risques et de soin aux personnes dépendantes en collaboration avec les associations et le ministère de la Santé.

9.3. Évaluer l'efficacité réelle de la vidéo-surveillance

La maîtrise des données est un des enjeux stratégiques de notre ère numérique. Nous devons garantir à chaque citoyen·ne le droit au respect de sa vie privée, et s'assurer de ne pas laisser des intérêts privés s'infiltrer dans chaque domaine de nos vies.

9.3.1. Nous interdirons l'usage des logiciels de surveillance algorithmique par la commune et ses délégataires afin de renforcer la présence humaine.

9.3.2. Nous déclarerons la commune zone libre de reconnaissance faciale.

9.3.3. Nous réaliserons un audit indépendant pour évaluer l'efficacité réelle et le coût de la vidéo-surveillance.

9.4. Rendre plus sereine la circulation dans nos villes

*Les politiques de stationnement en surface et de parkings souterrains vont de pair, la majorité des parkings de Montrouge sont sous-occupés alors même qu'il est urgent de diminuer la quantité de voitures dans les rues. En effet, des études montrent qu'une seule voiture laissée au soleil agit comme un petit îlot de chaleur, augmentant la température de l'air alentour de **près de 4 °C**.*

L'objectif est donc de déplacer un maximum de voitures en sous-sol, sans le faire au détriment des plus précaires. Pour cela les tarifs doivent être repensés afin d'inciter ce report : nous profiterons du passage en régie pour effectuer ces changements.

9.4.1. Nous rompons le contrat de la mairie avec Streeteo, entreprise chargée de verbaliser les stationnements, et mettrons fin à une politique du chiffre sur le stationnement des voitures.

9.4.2. Nous reprendrons en gestion publique le stationnement en surface et réinvestirons les bénéfices au profit de la gratuité du Montbus et de l'entretien de la voirie.

9.4.3. Nous porterons une attention particulière à la sécurité des piétons aux heures de pointe (entrée/sortie des écoles telles que l'école Aristide Briand, passages piétons, stationnements réservés aux personnes en situation de handicap, véhicules de secours, etc.).



10. COMMERCE ET ENTREPRISES

Les commerces de proximité façonnent notre ville et participent à la qualité de vie de tous les Montrougiens. Nous soutiendrons les artisans et travailleurs indépendants qui subissent de plein fouet la crise économique.

Nous les accompagnerons dans la transition écologique en leur donnant les moyens d'aller vers le zéro déchet. Les habitants seront consultés dans l'attribution des baux commerciaux dans leur quartier, pour avoir des entreprises de proximité qui répondent vraiment à leurs besoins.

10.1. Accompagner nos commerces indépendants et la création d'entreprises

Une politique en faveur du petit commerce indépendant se justifie par l'intérêt général. Ils sont pourvoyeurs de plus d'emplois, et surtout ils participent au lien social et à la vie des communes.

10.1.1. Nous accompagnerons les ateliers et les commerces locaux dans une démarche de bifurcation écologique, en mettant l'accent sur le processus zéro-déchet (consignes du verre, compost, épicerie solidaire).

10.1.2. Nous aiderons et prioriserons l'installation ou le maintien de petits commerces (librairies, boulangeries, boucheries, épiceries, maraîchers, cafés...), par exemple en mettant des locaux à leur disposition et en utilisant le droit de préemption de la mairie.

10.1.3. Nous modulerons la taxe foncière afin de promouvoir les commerces de proximité et de défavoriser le grand commerce destructeur d'emploi et du cadre de vie ; nous prendrons aussi en compte l'exemplarité en matière de circuits courts quand le type d'activité le permet.

10.1.4. Nous refuserons catégoriquement l'installation de restaurants fantômes accessibles via des plateformes de livraison et nous ferons fermer ceux qui existent déjà.

10.1.5. Nous reverrons la redevance d'occupation du domaine public que paient les restaurateurs pour leurs terrasses.

10.1.6. Nous accompagnerons les premières démarches pour la création d'entreprises avec un soutien juridique disponible à la Maison du Peuple.

10.2. Gérer ensemble nos commerces pour qu'ils répondent à nos besoins

Si le centre de Montrouge est particulièrement bien pourvu en commerces, cela est moins le cas pour les quartiers Plein Sud (Haut-Mesnil) et Montrouge Est. Nous travaillerons avec les résidents pour définir les commerces à encourager dans ces quartiers.

10.2.1. Nous associerons les comités de quartier à l'attribution des baux commerciaux.

10.2.2. Nous orienterons nos efforts pour faire en sorte que tous les quartiers soient fournis correctement en commerces et en services essentiels : alimentation, pharmacies, boulangeries, etc...

10.2.3. Nous mettrons à l'étude la création d'une monnaie locale.

10.3. Défendre les droits des travailleurs sur la commune

10.3.1. Nous limiterons le travail le dimanche, en donnant des avis négatifs sur la création de zones touristiques internationales et en limitant le recours aux « dimanches du maire ».

10.3.2. Nous refuserons le recours aux travailleurs détachés, en surveillant les clauses d'emploi et de sous-traitance des appels d'offres.

10.3.3. Nous nous engagerons à accompagner et soutenir les salarié·es pour la reprise d'entreprises, notamment en SCOP.

10.3.4. Nous mènerons une évaluation de l'efficacité des politiques d'emploi et de réinsertion professionnelle de VS GP,

11. FINANCEMENT

Depuis 15 ans, les gouvernements de N. Sarkozy, F. Hollande et E. Macron ont multiplié les attaques contre les finances des communes pour réduire le service public qui est remplacé partout par des services payants. Des impôts locaux ont été supprimés au nom de la politique de l'offre, sans qu'ils soient compensés dans les finances locales. La suppression de la taxe d'habitation, y compris pour les plus riches, a par exemple fait perdre 2 milliards d'euros aux communes. Le pouvoir fiscal des collectivités a été confisqué, et leurs marges de manœuvre réduites en remplaçant des impôts locaux par un reversement de fractions de la TVA. Montrouge doit maintenant entrer en insoumission pour obtenir la fin de l'austérité. Nous mènerons sans relâche la bataille contre les coupes budgétaires imposées aux communes par le gouvernement, en lien avec nos élus nationaux.

COMMENT FINANCER NOTRE PROGRAMME DANS CE CONTEXTE DE COUPES BUDGÉTAIRES ?

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il existe deux façons de financer nos dépenses d'investissement : revoir les priorités actuelles de dépenses, et s'endetter. Faire de la politique, c'est faire des choix et allouer des ressources de façon prioritaire à certains domaines plutôt qu'à d'autres. Le maire actuel a fait des choix catastrophiques et très coûteux : 18 millions d'euros pour la destruction et reconstruction d'un parc, le square Schumann ; 8,5 millions d'euros de travaux à l'école Rabelais, sans pour autant adapter l'école aux canicules, alors qu'il a fait 40° dans les classes en 2025 ; 12 millions d'euros en rénovation du carrefour Peri-Ginoux-Gautier avec les mêmes revêtements que les allées Jean Jaurès, qui glissent en hiver et brûlent en été, sans ombre suffisante. Et le programme 2026 du candidat E. Lengenreau n'est pas meilleur : aucune concertation réelle des riverains, une densification à outrance et la part belle aux promoteurs immobiliers, que ce soit aux Halles de Montrouge ou à la fac dentaire. Ces priorités ne sont pas les nôtres. Nous redirigerons tout l'argent prévu pour ces investissements vers de nouvelles priorités : la bifurcation écologique, le logement et de nouveaux services publics.

PARLONS DE LA DETTE

Pour faire face aux urgences sociales et environnementales de la commune ; atténuer l'impact des crises climatiques actuelles et à venir ; léguer aux générations futures une ville durable, juste et solidaire ; et parce que la richesse d'une commune et la qualité de vie de ses habitant-es ne se mesurent pas seulement en termes comptables et financiers, des investissements sont nécessaires. Pour les financer, Montrouge peut recourir plus fortement à l'emprunt, 4 millions d'euros supplémentaires environ, sans que son ratio d'endettement ne dépasse la moyenne nationale.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il existe deux façons de financer les dépenses de fonctionnement dont nous avons besoin: revoir les priorités actuelles de dépenses et augmenter les impôts locaux. En 6 ans, les dépenses de communication ont augmenté d'un demi-million d'euros par an. Les dépenses en matière d'événementiel sont bien trop élevées. Par exemple, à Bagneux, le total de ces deux postes équivaut à 116 000 € au lieu d'un million à Montrouge. Nous redirigerons ces dépenses afin de financer nos priorités et faire vivre les services publics : revalorisation des salaires des agents existants, recrutement pour les nouvelles installations comme la Maison du Peuple et les bains-douches, mise en oeuvre des mesures du vivre ensemble et renforcement des moyens du CCAS.

TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est un impôt inégalitaire. Les plus petits propriétaires consacrent trois fois plus de leurs revenus à cette taxe que les plus riches. En 10 ans, elle a déjà augmenté deux fois plus vite que l'inflation, car c'est l'un des derniers leviers fiscaux dont disposent les communes. Les amis de M. Lengereau et de Mme Méadel au gouvernement refusent de mettre en place la taxe Zucman et faire payer 2 % de leur patrimoine aux milliardaires, mais augmentent la taxe foncière pour 7,4 millions de logements en 2026. L'augmentation de la taxe foncière sera un dernier recours. Aujourd'hui la taxe foncière est à 19,9 % à Montrouge et produit environ 30 millions d'euros de recettes. Chaque pourcent d'augmentation amènerait environ 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires.

LES 15 ET 22 MARS, VOTEZ



MONTROUGE *Populaire*

Pas là les 15 et 22 mars ?

Pensez à faire
une procuration



MONTROUGEPOPULAIRE.FR